

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 8 octobre 2024  
19 heures 00**

-----

JA/CR

N° 003172

Mobilité - Convention  
d'un groupement de  
commande portant  
sur la conduite du  
projet « Axe  
Structurant  
déplacement vélo au  
quotidien » sur les  
territoires des  
communes, d'Apt,  
Gargas, Saturnin-les-  
Apt et Villars

Publié le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Le 08 octobre 2024 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjointe), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Par délibération n° 002912 du 18 octobre 2022, il a été confié à la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon la mission de mandataire pour porter l'étude de maîtrise d'œuvre d'un Avant-Projet Définitif en vue de la réalisation d'un axe structurant cyclable Apt - Gargas - Saint-Saturnin-lès-Apt – Villars.

Il est rappelé que ce projet consiste à créer un circuit cyclable reliant ces quatre communes, axé principalement sur les déplacements quotidiens et visant à favoriser l'utilisation du vélo.

Le conseil est informé que depuis lors, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié par le Communauté de Communes à la Société IRIS CONSEIL (Marseille). Il s'agit d'une société de conseil et d'ingénierie indépendante spécialisée dans les infrastructures de transport, l'aménagement urbain, la mobilité et l'environnement.

IRIS CONSEIL, a restitué ses préconisations le vendredi 12 mai 2023 : La création d'un réseau sécurisé et pratique pour les cyclistes porte sur une longueur de vingt et un kilomètres. Il se divise en 26 tronçons principaux, auxquels peuvent s'ajouter des tracés optionnels.

Certains tronçons, empruntent des voies existantes dotées de pistes cyclables. Ainsi les besoins en travaux supplémentaires s'en trouvent réduits. Les panneaux directionnels seront principalement utilisés pour guider les cyclistes le long de ces sections. D'autres tronçons, exigeront des aménagements plus importants. Des zones 30 devront être instaurées pour réduire les vitesses et garantir la sécurité des usagers. Des panneaux de signalisation tels que "Partageons la route" doivent être installés pour sensibiliser les conducteurs à la présence des cyclistes. La signalisation horizontale jouera un rôle crucial dans ces aménagements.

Sur la base de l'Avant-Projet Définitif (dont un exemplaire est joint à la présente délibération), les quatre communes concernées ont convenu de constituer un groupement de commande afin de pouvoir engager la phase opérationnelle du projet « Axe Structurant déplacement vélo au quotidien » sur leurs territoires respectifs et notamment la validation des études nécessaires.

**Vu**, le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L.2113-8 précisant que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ;

**Vu**, les délibérations 2024-04-09-34 du 9 avril 2024 du conseil municipal de la Commune de Gargas, 41/2024 du 8 avril 2024 du conseil municipal de la Commune de Saint-Saturnin-lès-Apt et D-2024-06-05 du 11 juin 2024 du conseil municipal de la Commune de Villars approuvant la création d'un groupement de commande portant sur la conduite du projet « Axe Structurant déplacement vélo au quotidien ».

**Considérant**, la volonté des Communes d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars de mutualiser leurs moyens afin de mener à bien le projet d'axe structurant sur leurs territoires pour le développement des déplacements du vélo au quotidien ;

**Considérant**, les besoins définis pour ce projet ;

**Considérant**, que la Commune d'Apt, en qualité de coordonnateur du groupement, assurera l'organisation de la procédure, la rédaction des pièces, l'analyse et l'attribution du marché en concertation avec les communes adhérentes au groupement ;

**Considérant**, que le groupement de commandes institué aura notamment pour objet de désigner et de confier à un prestataire le soin de conclure les divers marchés d'études pour la réalisation du projet « Axe structurant déplacement vélo au quotidien » ;

**Considérant**, que les conseils municipaux des Communes de Gargas, de Saint-Saturnin-lès-Apt et de Villars ont déjà validé la création du groupement de commandes objet de la présente délibération.

## LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**Prend acte**, de l'Avant-Projet Définitif (APD) produit par la société IRIS CONSEIL annexé à la présente délibération.

**Approuve**, la convention constitutive de groupement de commande annexé à la présente délibération portant sur la conduite du projet « Axe Structurant déplacement vélo au quotidien » sur les territoires des communes, d'Apt, Gargas, Saint-Saturnin-les-Apt et Villars », en vue de désigner l'opérateur devant procéder à la réalisation des études dudit projet et dont la commune d'Apt est désignée coordonnateur du groupement.

**Dit**, que la mission du coordonnateur consiste notamment à désigner l'opérateur devant procéder à la réalisation des études du projet « Axe Structurant déplacement vélo au quotidien ».

**Autorise**, Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande annexée à la présente délibération et tout document s'y rapportant.

### POUR EXTRAIT CONFORME

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**M. Yannick BONNET**

**LE MAIRE D'APT**  
**Madame Véronique ARNAUD-DELOY**

